



Séance du conseil communal du 24 octobre 2023 à 8h30

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Artigao Lola, Bauer Line, Bellion Tom, Breda Pierre, Goldschmit François, Funk-Kiesch Josée,
Willems-Kirsch Annette, Max Lucien, conseillers
Legill Guy, secrétaire communal

Au début de la séance le conseiller Tom Bellion a demandé la parole et fait une déclaration relative aux carences du fonctionnement du conseil communal au nom de la fraction « Besser Zesammen »

1. Plan de gestion annuel de la forêt communale 2024

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de gestion annuel de la forêt communale pour l'exercice 2022, présenté par M. Charlie Conrardy, préposé forestier :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Gestion durable des forêts :	115.000,00 €	71.000,00 €
Protection de la nature :	55.000,00 €	
Sensibilisation :	18.000,00 €	
Ressources cynégétiques :	1.000,00 €	4.000,00.- €
Surveillance et Police :	1.000,00 €	
Logistique et personnel :	75.000,00 €	

2. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal et des commissions consultatives

Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau règlement d'ordre intérieur du conseil communal et des commissions consultatives communales modifié suite aux observations et recommandations du Ministère de l'Intérieur.

3.a) Convention d'occupation précaire d'un local commercial

Le conseil approuve à l'unanimité la convention d'occupation précaire conclue le 12 juillet 2023 avec le locataire de la Brasserie du Port à Schwebsingen.

3.b) Avenant à la convention avec le Mouvement pour l'Egalité des Chances pour Tous asbl

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant du 18 octobre 2023 à la convention du 11 août 2021 avec l'Association sans but lucratif, le Mouvement pour l'Egalité des Chances pour Tous – MEC asbl. Le taux de contribution de la commune sera dorénavant automatiquement et intégralement ajusté en fonction des variations de l'échelle mobile des salaires.

3.c) Convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal

Le conseil approuve à l'unanimité la convention du 7 septembre 2023 concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre de projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical entre le Ministère de

l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'Ecole de Musique régionale de Mondorf-les-Bains et la commune de Schengen.

3.d) Convention relative à la construction et la gestion d'un quai d'accostage à Schengen

La fraction « Besser Zesammen » estime qu'elle n'avait pas assez de temps pour examiner convenablement ce dossier très complexe et volumineux. Sa demande de reporter le point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil communal est rejetée par 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max). Comme il s'agit d'une convention de seulement 12 pages (sans annexes), le Collège des bourgmestre et échevins estime que le temps légal imparti aux conseillers communaux pour la consultation des documents devrait suffire entièrement pour analyser une telle convention standard avec l'Etat.

A la suite le conseil communal approuve avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) la convention avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté et par son Ministre ayant le Tourisme dans ses attributions, Monsieur Lex Delles et par son Ministre ayant les Travaux Publics dans ses attributions, Monsieur François Bausch, dont dépend l'Administration des Ponts & Chaussées, et le Directeur de l'Administration des Ponts & Chaussées relative à la construction et la gestion d'un quai d'accostage à Schengen dans le cadre du projet « acquisition et transformation de l'ancien bateau Marie-Astrid » - projet d'intérêt national.

4. Règlement général de police - Modification

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement général de police modifié suite aux observations et recommandations du Ministère de l'Intérieur.

5.a) Propriétés immobilières : Actes notariaux : Achat d'un terrain à Elvange, rue du Bois

Le conseil approuve à l'unanimité un acte d'achat d'un terrain avec Mme Walch-Schwachtgen Emilie Maire Léonie, concernant un terrain, sis à Elvange, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, au lieu-dit « rue du Bois », numéro 2730/5713, d'une contenance de 47,03 ares au montant total de 1.223.836,60.- €, dans l'intérêt du Pacte Logement.

5.b) Propriétés immobilières : Actes notariaux : Achat d'un terrain à Remerschen, ënnert dem Schengerwee

Le conseil communal approuve avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) un acte d'achat d'un terrain avec la Société Electrique de l'Our S.E.O., concernant un terrain, sis à Remerschen, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RC Flouer, au lieu-dit « ënnert dem Schengerwee », numéro 2359/5267, d'une contenance de 61,20 ares au montant total de 306.000,00.- €, dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale.

5.c) Propriétés immobilières : Actes notariaux : Echanges de terrains et constitution de servitude à Remerschen, Wäistrooss

Le conseil communal approuve avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) un acte d'échange de terrains à Remerschen au lieu-dit « Wäistrooss » avec M. Jean-Nicolas Jung de Remerschen dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale à Remerschen avec constitution de servitude pour le passage d'un collecteur et d'autres conduites.

Le conseil communal approuve avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) un acte d'échange de terrains à Remerschen au lieu-dit « Wäistrooss » avec les époux Molitor-Wiltzius de Luxembourg dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale à Remerschen avec constitution de servitude pour le passage d'un collecteur et d'autres conduites.

5.d) Propriétés immobilières : Actes notariaux : Cession à titre gratuit et constitution de servitude à Schengen, Hemmeberreg

Le conseil approuve à l'unanimité un acte de cession à titre gratuit d'un terrain avec les époux Colyn-Backes de Schengen, d'un terrain sis à Schengen, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, au lieu-dit « Hemmeberreg », d'une contenance de 0,15 ares dans l'intérêt de l'intégration de la parcelle dans la voirie publique et un acte de constitution de servitude.

5.e) Propriétés immobilières : Contrat de bail relatif à la location d'un local commercial à Schwebsingen

Le conseil approuve à l'unanimité un contrat de bail modifié relatif à la location d'un local commercial et d'une station-service au port de plaisance à Schwebsingen modifié pour l'exploitation d'un bistro-restaurant et de la station-service pour bateaux de plaisance moyennant un loyer mensuel de 1.500,00.- € avec la société BC Shop sàrl.

5.f) Propriétés immobilières : Avenant au contrat de bail relatif à la location d'un local commercial à Burmerange

Le conseil approuve à l'unanimité un avenant au contrat de bail relatif à la location de la brasserie Fräschepull avec la société Freschenpull sàrl relatif à la durée du bail.

6. Finances : Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2021

Le conseil arrête à l'unanimité provisoirement le compte administratif présenté par le Collège des bourgmestre et échevins et le compte de gestion présenté par le receveur pour l'exercice 2021.

Compte 2021	Service ordinaire
Boni du compte de 2020	6.911.152,97
Recettes ordinaires	20.706.486,55
Recettes extraordinaires	2.258.672,66
Total des recettes	29.876.312,18
Mali du compte de 2020	0,00
Dépenses ordinaires	13.250.962,49
Dépenses extraordinaires	11.825.546,95
Total des dépenses	25.076.509,44
Boni	4.799.802,74

7.a) Personnel : Convention collective pour les salariés de la commune de Schengen - Modification

Le conseil approuve à l'unanimité la convention collective modifiée pour les salariés de la commune de Schengen ayant pour objet, entre autres, de faire bénéficier les salariés de la valeur du point indiciaire des fonctionnaires, d'introduire le compte d'épargne temps, l'horaire d'été ainsi qu'un nouveau système de primes.

7.b) Personnel : Fixation d'un salaire

En raison d'incertitudes juridiques relatives à l'avenant au contrat de louage de service à durée déterminée, ce point est reporté, à la demande de la fraction « Besser Zesammen », à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

7.c) Création de postes

Le conseil décide à l'unanimité de créer les postes suivants au Service régie de la commune :

- 2 postes de salarié à tâche manuelle, appartenant au groupe de salaire E du contrat collectif en vigueur à plein temps
- 1 poste de salarié à tâche manuelle, appartenant au groupe de salaire B du contrat collectif en vigueur à plein temps - Statut travailleur handicapé

Vu le manque d'informations invoqué par la fraction « Besser Zesammen », la décision concernant la création de 3 postes de fonctionnaires au Service finances et d'un poste de fonctionnaire au Service technique est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

8. Pacte Logement 2.a : Programme d'action local logement (PAL)

Le conseil approuve à l'unanimité le programme d'action local logement, stratégie communale pour le développement du logement abordable et base de la mise en œuvre du Pacte Logement 2.0 au niveau communal, élaboré par le conseiller Logement.

Tous les points qui n'ont pas pu être traités dans la séance tenante ont été reportés à la séance du 14 novembre 2023.